



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

COMPTRE-RENDU

CTN TRACTION

Montreuil, 26 Janvier 2017

CONTINGENTS DE NIVEAUX ADC

La Direction a les ADC dans le viseur. Après les avoir exclus de la mesure octroyant le 13^{ème} mois aux cheminots, après avoir annoncé son intention de les mettre en concurrence avec sa filiale Transkéo sur le T11, la Direction s'en prend aujourd'hui à leur déroulement de carrière. A cela s'ajoutent 2 années blanches en termes d'augmentation générale des salaires pour l'ensemble des cheminots et une année 2017 qui s'annonce tout aussi sinistre.

La réunion annuelle sur la détermination du nombre de contingents de niveaux attribués pour chaque qualification, pour l'exercice de notations 2017/2018 a été une nouvelle opportunité pour la Direction pour contraindre la masse salariale et en particulier pour les ADC.

L'exercice 2017/2018 demeure sur la lignée des précédents au niveau global (toutes qualifications confondues de B à H). En revanche la potion est amère pour les ADC et plus particulièrement les TB. Une nouvelle fois, la Direction justifie ses choix de réduction du nombre de niveaux TA2 et TB3 en arguant que le nombre d'ADC éligibles a baissé.

Pour la CGT, la baisse du nombre d'agents éligibles au niveau supérieur (TA2 ou TB3) est de l'entière responsabilité de l'entreprise. Pendant des années, elle a contraint les effectifs ADC en entretenant un fort sous-effectif et une insuffisance des mises en stage.

Aujourd'hui, même si la Direction a été contrainte de maintenir les conditions de travail des ADC suite au conflit de juin 2016 et de lancer de nombreuses écoles, y compris en établissement, le compte en matière d'effectifs n'y est pas.

Les suppressions d'emplois d'ADC de ces dernières années sont nombreuses et leurs effets néfastes sur le déroulement de carrière des ADC se fait sentir.

Rien que sur les 5 dernières années, ce sont 1079 emplois d'ADC au Statut (166 TA et 913 TB) qui ont été supprimés dans les établissements et Directions Fret.

Ce sont plus de 3 000 postes ADC supprimés depuis « l'industrialisation » du Fret, soit une baisse de 20% des effectifs en moins de 10 ans.

Cette politique morbide de l'emploi porte son lot de conséquences néfastes pour les ADC selon leur lieu d'affectation.

Là où les stages ont été plus ou moins réguliers année après année, les délais d'attente sur les niveaux TA1 et TB1-TB2 sont élevés mais demeurent plus courts que dans les établissements ou DF pour lesquels la Direction n'a organisé que peu ou prou de stages pendant ces dernières années.

Au final, certains ADC de ces établissements voient leurs délais moyens de présence sur les niveaux TB1-TB2 approcher du délai maximum de 14 années, comme par exemple sur l'ET Centre avec un délai moyen de 13 ans et 1 mois.

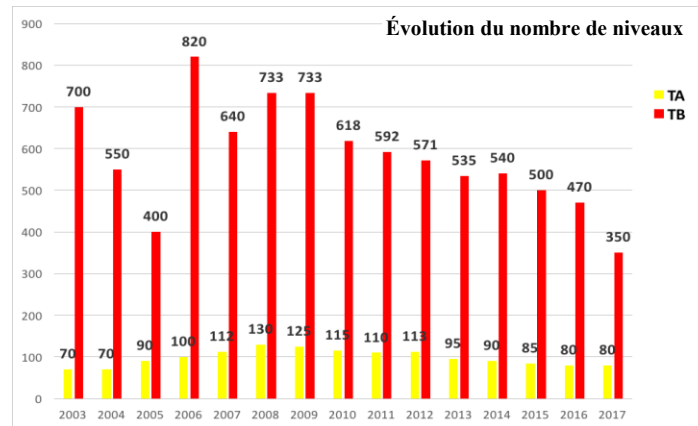
Le volume de niveaux TB3 octroyé par la Direction pour l'exercice 2017/2018, à savoir 350, soit 120 de moins que l'an dernier, constitue un recul important pour le déroulement de carrière des TB en général, et pas seulement des TB2.

Le déroulement en positions des agents sur le niveau TB3 sera lui aussi affecté durablement dès l'an prochain du fait du peu de passage à TB3 cette année et cela se répercutera pendant plusieurs années sur l'ensemble du niveau 3.

Pour les TA, la situation n'est pas plus satisfaisante car le volume de niveaux TA2 est lui aussi dramatiquement insuffisant avec, comme l'an passé, seulement 80 niveaux TA2. La Direction n'a fait aucun effort pour cette population alors qu'ils font partie des bas salaires, notamment les CRTT.



Ce volume de niveaux TA2 très insuffisant dénote le mépris de la Direction envers une population déjà soumise à rude épreuve avec le non respect du titre 1 pour bon nombre d'entre eux, des transferts de charge vers les CRLO et désormais le transfert à une filiale d'une ligne Tram-train (T11).



Concernant les positions de rémunération :

La création de la position TA2-13 ne bénéficie qu'à peu de TA. La CGT l'avait annoncé à l'issue de la réunion sur les contingents de niveaux 2015. Le pourcentage de passage à la position supérieure, fixé à seulement 14%, est insuffisant. La solution consiste à effectuer le même décalage entre les 2 niveaux que lors de la création de la PR 19 pour les TB en ne laissant que 4 positions par niveaux.

La création de la position TB3-20, n'est toujours pas à l'ordre du jour et ce malgré les promesses faites en juin dernier à ceux qui ont renoncé à obtenir une CCN de haut niveau.

De nombreux blocages de grille existent que ce soit pour les TA ou les TB. Trop peu de TA1 accèdent à la PR 8. Il en est de même pour les TB2 concernant l'accès à la PR 15. Enfin, sur le niveau TB3, les délais d'attente sur les PR s'accroissent anormalement.

La CGT a revendiqué la reconduction des mesures spécifiques à la PR19 pour les ADC ayant 29 années d'OSVC au 1^{er} avril 2017.

La CGT exige que des mesures particulières soient prises dans les établissements qui accueillent de nombreux détachés (certains en accueillent plus de 50) car ces manques d'ADC ont bien évidemment un impact négatif sur le volume de PR déclenchées dans les établissements concentrant les détachés.

EFFECTIF REEL AU 31/12/2016					
PR19					1 895
PR18					2 261
PR17					2 255
PR16					1 736
PR15				204	
PR14				572	
PR13		106		1 045	
PR12		265		872	
PR11		243	64		
PR10		226	529		
PR9		222			
PR8	60				
PR7	243				
PR6	415				
PR5	552				
	TA1	TA2	TB1	TB2	TB3
NIVEAUX	1 270	1 062	593	2 693	8 147
QUALIFS	2 332		11 433		
ADC	13 765				

**La CGT appelle les cheminots de la Traction
à se mobiliser le 2 février 2017
dans le cadre de la journée nationale de grève**